

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, BERNER Elodie, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Convention avec la Société de Chasse pour la partie de la parcelle n° ZE 55

«L'Amicale Moto-cross de CIEL» ne souhaitant pas renouveler la convention avec la commune de CIEL, concernant une partie de la parcelle ZE 55, une nouvelle convention sera signée avec la Société de Chasse «La Diane Ciéloise» pour une superficie de 1ha10a63ca, avec une participation de 80 € par an, pour cinq ans. La Société de Chasse s'engage à aménager ce terrain en site naturel pour la faune, notamment en plantant des haies, subventionnées par le Conseil Régional. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de Bernard BONNOT et de Nicolas DAMASSO, membres de ladite société, autorise le Maire à signer cette convention et ses modalités.

Choix du coordinateur SPS pour les travaux de l'assainissement

Pour suivre les travaux pour la création d'une station d'épuration de type FPR au lieudit «Saugy», la Commune est tenue de choisir un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS). Sept entreprises ont répondu. La Société ACE BTP est la mieux-disante avec un montant forfaitaire de 1 666 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que le Maire signe le contrat avec la Société ACE BTP de CHENOVE (21).

Avis sur le projet de l'usine de méthanisation

S'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement, une consultation du public a été lancée du 5 décembre 2016 au 5 janvier 2017 inclus, sur cette future unité de production et de valorisation de Biogaz agricole. Un dossier est consultable à la Mairie de CIEL, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat. Les communes limitrophes ainsi que celles où est prévu un plan d'épandage, sont tenues de donner leur avis sur le projet par voie de délibération. L'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de M. Jean-Louis MORATIN, auteur du projet, a émis un avis favorable.

Point sur le recrutement d'une personne pour remplacer les agents en arrêt maladie

Comme convenu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, M. le Maire était chargé de recevoir les deux personnes qui ont postulé pour le remplacement, pour connaître leur disponibilité. Mme Marie-Hélène LEGROS de CIEL a été retenue. Mme Maryline AUGOYARD étant en arrêt de travail, Mme LEGROS assure le remplacement depuis le 8 décembre dernier.

Validation du nouveau régime indemnitaire pour les agents en 2017

A compter du 1^{er} janvier 2017, un nouveau régime indemnitaire pour les agents doit être mis en place : le R.I.F.S.E.E.P, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il est composé de deux parties : l'I.F.S.E, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et le C.I.A, le Complément Indemnitaire Annuel. L'IFSE équivaut aux primes attribuées actuellement. Le CIA est lié à l'engagement professionnel de chacun et aux objectifs fixés. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, accepte, à l'unanimité, la mise en place du RIFSSEP.

Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour les agents

La Mairie de CIEL avait mis en place la distribution de tickets restaurants pour ses agents, en fonction du nombre d'heures travaillées. Mais la loi stipule que, seuls les agents ayant la pause déjeuner dans leur temps de travail, pourront en bénéficier. A l'avenir, les tickets restaurants seront distribués conformément à la loi. L'adhésion au CNAS est reportée et sera abordée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal

Convention avec GRTGaz pour la mise en place de mesures compensatoires du projet de construction de la canalisation de gaz naturel

Suite à la construction d'une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel, GRTGaz, soucieuse de limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, a accepté de prendre à sa charge des mesures compensatoires avec certains propriétaires. Il propose notamment l'aménagement du parc municipal dans la partie Nord Est de la propriété, rue de la Bretonnière. Pour cela une convention doit être signée avec la commune de CIEL, pour fixer les modalités de mise en œuvre de ces aménagements. Un comité de pilotage sera mis en place dans le mois qui suit la signature de cette convention, pour suivre les travaux, qui devraient débuter en septembre 2017. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le Maire à la signer.

Travaux de finition de la Rue du Nièvre et Rue Bommey

La commune de CIEL est en attente d'un chiffrage pour la pose de bordures le long de la Rue du Nièvre, c'est-à-dire depuis la Rue Neuve jusqu'à la Rue de la Bretonnière. Une fois les travaux terminés, la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse fera la réfection de la bande de roulement.

La nouvelle rue desservant le nouvel EHPAD, la Rue Bommey, devra être faite jusqu'en haut de l'EHPAD, pour desservir un accès pompiers.

Réflexion sur une étude de faisabilité avec un volet « énergie » pour l'ensemble des bâtiments communaux : demande de subvention

Une réunion a eu lieu avec un représentant de l'Agence Technique Départementale (ATD) et un représentant du Syndicat Mixte du Chalonnais pour améliorer l'efficacité énergétique de tous les bâtiments communaux, notamment la Maison d'Accueil, qui n'est pas récente. L'étude et les travaux pourraient être subventionnés. La commune de CIEL est en attente du montant estimatif de l'étude, pour demander une subvention.

Questions diverses

Les travaux de finition du lotissement «L'Allée du Verger II» sont quasiment terminés. Il manque les plantations. Une zone à 20km/h avec un sens unique de circulation a été mise en place.

La remise des prix pour le fleurissement aura lieu le 4 février 2017, à 14h30, à BRANGES.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22H30.

A CIEL, le 22 décembre 2016
Le Maire,